

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 16 MAI 2019**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE SEIZE MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 mai 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND (à partir du vote du point 3), Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI (à partir du vote du point 3), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, TAGZOUT, HEFAD (à partir du compte-rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO (jusqu'au vote du point 1), PIERON (jusqu'au vote du point 3), M. AIT-AMARA, Mme SIZORN (jusqu'au vote du point 1), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, ANDRIA, M. BOUILLAUD, M. AUBRY (à partir du vote du point 3), Mmes BAILLON (à partir du point 1), Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme POLIAN,
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,
Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI (à partir du vote du point 3),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. ZAVALLONE,
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (à partir du vote du point 1),
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme ANDRIA (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON (à partir du vote du point 1),
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M MARCHAND (à partir du vote du point 2),
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART (à partir du vote du point 2).

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme Méhadée BERNARD, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. HEFAD, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme BAILLON, (jusqu'au vote du point 3),
Mme POURRIOT, (jusqu'au vote du point 3.)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 11 avril 2019.

(32 voix pour et 8 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ PREND ACTE du débat portant sur les premières conclusions de l'étude, point d'étape dans la démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

CONFIRME la volonté de la commune de s'engager dans une démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

DEMANDE à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de poursuivre l'étude engagée en ce sens.

(unanimité)

1A/ PREND ACTE des conclusions et préconisations de la mission municipale spécifique d'information et d'évaluation (MIE) sur la poursuite du projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII, APPROUVE le principe de mise en place d'une commission pérenne de suivi du projet du SYCTOM constituée d'un représentant de chacun des groupes politiques du Conseil municipal (cette commission sera chargée d'observer, d'évaluer, et d'accompagner le projet au nom du Conseil municipal de la ville d'Ivry-sur-Seine ; elle pourra fonctionner sur le même modèle que l'actuelle MIE en s'entourant d'appuis techniques) et APPROUVE le principe de création d'un Institut Eco-citoyen pour la connaissance et le contrôle des pollutions à l'échelle du Grand Paris qui pourrait avoir son siège à Ivry (son périmètre devrait être celui de la MGP et son financement partagé entre les collectivités et EPCI concernés).

(unanimité)

1B/ CONFIRME son approbation du principe d'organisation d'un référendum d'initiative locale le plus large possible sur le projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII et sa poursuite, FIXE la date de l'initiative précitée au 29 juin 2019, laquelle aura pour objet la question suivante : « Pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement des déchets du SYCTOM/ Ivry-Paris XIII ? » et aura lieu de 10 heures à 16 heures dans les lieux déterminés à cet effet dans les six quartiers de la Ville, PRECISE qu'elle est ouverte à toutes les ivryennes et à tous les ivryens âgés de 18 ans et plus et AUTORISE le Maire à prendre toute disposition complémentaire ou ressortant de ses attributions habituelles, en vue de l'organisation de cette initiative.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ PREND acte de la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et l'APPROUVE et AUTORISE le Maire à porter auprès du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe au Maire à la prévention/sécurité et à l'EMMAD (espace municipal de médiation et d'accès au droit) et PRECISE qu'un ordre de mission sera accordé à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur de Madame Sabrina Sebaihi, afin qu'ils se rendent à l'Assemblée Générale de l'Efus du 24 au 27 juin 2019 en Allemagne, à Augsburg.

(32 voix pour, 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

5/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de la Métropole du Grand Paris pour les opérations ci-dessous, au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) 2019 :

- remplacement des fenêtres de la maternelle Eugénie Cotton (244 562,54 € HT),
- isolation thermique des toitures terrasses du groupe scolaire Joliot-Curie (209 518,66 € HT),
- isolation thermique des toitures terrasses de la médiathèque (112 624,34 € HT),
- remplacement du rooftop du cinéma d'art et d'essai Le Luxy (74 673,09 € HT),
- acquisition de 6 voitures électriques (92 938,56 € HT),

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

6/ APPROUVE la demande de financement auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) relative à l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

7/ DECIDE d'accorder une remise de dette en faveur de la famille des enfants Ousmane et Fatoumata Koita, pour un montant de 275,52 €, pour les prestations périscolaires relatives aux mois de septembre à décembre 2018 et extrascolaires relatives aux congés de la Toussaint 2018.

(unanimité)

8/ APPROUVE la convention de constitution de servitudes de cour commune, de vues et de prospects avec la société « EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE »(ou tout substitué), dans le cadre du projet immobilier sis 34/46 rue René Villars à Ivry-sur-Seine et APPROUVE la convention à passer avec la société « EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE » (ou tout substitué) concernant la cession à l'euro symbolique de voies et d'espaces communs à la Commune voués à être ensuite versés dans son domaine public, dans le cadre du projet immobilier précité.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

9/ DECIDE de dénommer « rue Gagarine» la voirie communale débutant rue Saint Just et finissant au croisement de la rue Fouilloux et de la rue Truillot, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

10/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière d'une superficie de 130 m² environ, correspondant à une portion des espaces extérieurs de l'ensemble immobilier sis, 15/29 rue Barbès, 3 place du 8 mai 1945 et rue Baudin (sans numéro) à Ivry-sur-Seine et qui sera intégrée préalablement à sa vente dans un volume immobilier en cours de création (devant porter le numéro 28 - issu de la division du lot n° 12) dépendant sur le plan de l'assiette foncière d'une parcelle plus grande et actuellement cadastrée section U n° 140, PRONONCE le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune, APPROUVE sa cession à la société ELLYMO (domiciliée 53, rue Lequesne - 94130 Nogent-sur-Marne) ou à tout substitué au prix de 23 000,00 € hors frais, hors taxes et PRECISE que les frais de mutation et de géomètre en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur (plusieurs documents modifiant la division en volumes de l'ensemble immobilier sis, 15/29 rue Barbès, 3 place du 8 mai 1945 et rue Baudin (sans numéro) à Ivry-sur-Seine devant être établis).

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

11A/ MODIFIE la délibération du 26 avril 2001 modifiée accordant la garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne (actuel VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne) pour un montant de 43 500 000 francs contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction de 82 logements sociaux de la ZAC Michelet à Ivry-sur-Seine, ACCORDE la garantie communale à VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 77923 pour les 2 lignes de prêts N° 1001134 et 1001137 concernant le programme d'un montant de 2 988 264,20 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 82 logements sociaux de la ZAC Michelet à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques financières de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 77923 et ces annexes et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

11B/ MODIFIE la délibération du 23 janvier 2003 accordant la garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne (actuel VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne) pour un montant de 755 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ACCORDE la garantie communale à VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 77923 pour les 2 lignes de prêts N° 1019523 et 1019525 concernant le programme d'un montant de 232 881,32 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 11c logements sociaux sis 144/146, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques financières de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 77923 et ces annexes et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

12/ MODIFIE la délibération du 14 février 2019 relatif au quartier Parmentier-Marat-Habitat Participatif, en son article 1 comme suit :

« ARTICLE 1 : DECIDE la cession à la Société Civile de Construction Vente « Fablet » de la parcelle sise 9, rue Fablet et 54, rue Jean Trémoulet, parcelle cadastrée section AI n° 126, d'une superficie de 957 m² à Ivry-sur-Seine, au prix de 428 160 €. »

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

13/ ACCORDE, au titre de l'année 2019, une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 795 000 € pour l'entretien du patrimoine et la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14A/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 11 avril 2019 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement du prêt N° 94099 d'un montant de 7 024 547 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, **ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 94099 d'un montant de 7 024 547 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, **PRECISE** que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N°94099 ci-annexé et décomposé comme suit :

- Ligne de prêt PLAI N° 5274207 d'un montant de 772 381 €,
- Ligne de prêt PLAI Foncier N° 5274208 d'un montant de 231 362 €,
- Ligne de prêt PLS N° 5274210 d'un montant de 940 384 €,
- Ligne de prêt PLS Foncier N° 5274209 d'un montant de 248 063 €,
- Ligne de prêt PLUS N° 5274206 d'un montant de 3 670 060 €,
- Ligne de prêt PLUS Foncier N° 5274205 d'un montant de 1 162 297 €.

et **PRECISE** qu'au cas où l'OPH d'Ivry-sur-Seine, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune d'Ivry-sur-Seine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et **AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt susvisé conclu entre la CDC et l'OPH d'Ivry-sur-Seine ainsi qu'à la convention relative à la garantie d'emprunt à conclure avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine fixant leurs obligations respectives.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14B/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 11 avril 2019 accordant une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 397 500 au profit de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, **ACCORDE** une subvention de 397 500 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour la construction de 53 logements sociaux sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2019 : 204 500 €,
- 2020 : 97 000 €,
- 2021 : 96 000 € correspondant au solde,

et **APPROUVE** la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et l'OPH d'Ivry-sur-Seine et fixant leurs obligations respectives.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

15/ PREND ACTE du rapport présenté en séance en faveur d'un partenariat avec l'association BIOCYCLE, et demande à l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre de mettre en œuvre l'action relative à la récupération des invendus alimentaires consommables et de prendre en charge la dépense afférente d'un montant de 18 000 € au titre de la compétence « déchets ».

(unanimité)

16/ DECIDE la ré-adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association AMORCE, APPROUVE les statuts de l'association, RAPPELLE que les représentants de la Ville sont :

- Stéphane PRAT,
- Jacqueline SPIRO,

et PRECISE que la cotisation de la Ville pour 2019 est fixée à 1 543 €.

(unanimité)

17/ ACCEPTE l'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB).

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

18/ APPROUVE les ventes de livres et de CD des Médiathèques d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 15 et 16 juin 2019 et de la Fête du Quartier Monmousseau le 30 juin 2019 et FIXE les prix de vente comme suit :

- Livres de poche adulte et romans jeunesse : 0,50 €,
- Albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte : 1 €,
- Beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 €,
- CD de musique : 1 €,

et DECIDE de verser les recettes issues des ventes de livres et de CD au comité populaire du camp de Jalazone et Jifna en Palestine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 1 000 euros (mille euros) à l'association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France.

(unanimité)

20/ APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition gratuite de la médiathèque du centre-ville auprès du LABEX Futurs Urbains de l'Université Paris Est pour que la ville d'Ivry-sur-Seine accueille le colloque international « Récits de ville. Usages de l'histoire et changement urbain » les 6 et 7 juin 2019.

(unanimité)

21/ APPROUVE la convention de partenariat entre la société PULSATIONS et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la captation des événements liés au projet de documentaire « Le Rêve américain de Valentin » au sein du conservatoire municipal de musique et de danse.

(unanimité)

22/ APPROUVE les trois conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour les trois multi-accueils Ada Lovelace, Maria Merian et Rosa Bonheur sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

(unanimité)

23/ APPROUVE le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et de création d'un logement supplémentaire en son sein et APPROUVE le plan de financement prévisionnel, dont le financement sur fonds propres.

(34 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

24/ DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, la création des emplois suivants :

- 5 emplois d'agents de maîtrise,
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'agent social,
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (respectivement 7 h et 2 h).

et DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, la suppression des emplois suivants :

- 5 emplois d'adjoints techniques,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (15h30).

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU